

AIDEMA
Assemblée générale du 18 novembre 2004

Le Conseil d'administration de l'année 2003-2004 était constitué de huit membres élus en majorité parmi les administrateurs des années précédentes ; un nouveau membre a rejoint l'équipe en 2003 : Véronique NITSCH et le CA l'en remercie

Notre ancienne Présidente et actuelle Secrétaire Monique TESSON a malheureusement dû renoncer , pour des raisons familiales , en Septembre 2004 à ses activités à l'AIDEMA après trois ans de travail continu et dévoué pour l'Ecole.

Sa persévérance et son sens des responsabilités ont permis à l'Ecole de surmonter les difficultés inhérentes au retour à une gestion saine de l'Ecole et le CA regrette sincèrement son départ . Tous les administrateurs la remercient et lui renouvellent ses vœux de bonheur et de sérénité avec sa famille.

Le Conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises et a poursuivi le travail engagé en 2002/2003 tant en ce qui concerne la gestion des salariés que la gestion financière et l'organisation de l'Ecole de Musique.

RAPPORT MORAL

a) **Adhésions et nombre d'élèves sur l'année scolaire 2003-2004**

Nombre d'adhérents : 163

Nombre total d'élèves : 206

dont 54 adultes (+ de 16 ans)

Répartition des élèves par communes :

Les Essarts le roi : 91

Le Perray en Yvelines : 45

Auffargis :39

Autres communes :23

b) **Inscriptions 2004-2005**

Nombre d'adhérents : 159

Nombre total d'élèves : 199

dont 41 adultes (+ de 16 ans)

Répartition des élèves par communes :

Les Essarts le roi : 87

Le Perray en Yvelines : 55

Auffargis :38

Autres communes :19

Commentaires : les effectifs sont stables de même que la répartition par communes.

Trois séances inscriptions ont eu lieu en Juin 2004 et l'Ecole était représentée aux forums des Essarts le Roi et du Perray en Yvelines en Septembre 2004. L'Ecole n'a pu être présente au forum d'Auffargis par manque de disponibilité (même jour qu'aux Essarts).

Les inscriptions ont été, comme l'année dernière, entièrement réalisées par les bénévoles du Conseil d'administration avec difficultés en raison de l'absence de secrétariat.

c) Gestion des salariés sur l'année scolaire 2003-2004

Le CA a poursuivi sa gestion en respect des obligations de la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA).

Afin de se garantir l'AIDEMA a adhéré au Syndicat patronal SNOGAEC, signataire de la CCNA.

En effet, certaines dispositions de la CCNA suscitent des interprétations différentes entre les membres bénévoles du CA et certains professeurs. Les renseignements obtenus par les uns et les autres ne sont pas toujours concordants. Le recours au Syndicat permet de préciser les dispositions en cas de désaccord.

Nous lui avons soumis pour avis nos contrats en Septembre 2004 et tous les salariés ont reçu et signé leur nouveau contrat modifié selon les indications du Conseil juridique de la SNOGAEC.

Désormais, nous pourrions avoir des conseils avisés avant d'appliquer à l'AIDEMA les futures modifications du droit du travail et de la Convention collective.

Le CA est attaché à conduire l'Ecole de Musique en respect de la réglementation et en accord avec les salariés Professeurs de Musique appréciés de tous.

d) L'équipe enseignante

Antoine BENTO, le Directeur de l'Ecole de Musique a poursuivi la tâche initiée en 2002 avec professionnalisme et dévouement au service de l'Ecole.

Ses compétences ont permis à l'Ecole de renforcer et diversifier les modes de participations de l'Ecole à des manifestations locales organisées par les Municipalités et partenaires locaux.

Changements de professeurs :

- Un professeur de Chant moderne, MP Dorange, est arrivé en septembre 2003 et parti en Septembre 2004
- Le remplacement d'Antoine Bento pendant ses congés et depuis sept 2004 est assuré par Guillaume Christopel (sax), Fabien Guillau (clarinette), Laurian Daire (piano jazz)
- Bruno Vasseur doit être remplacé par Guillaume Gibrat (Trompette)

e) **Communication avec les adhérents**

Les permanences initialement assurées par la Secrétaire sont depuis la rentrée 2002-2003 tenues par les bénévoles du CA ;

Fréquence en 2003-2004 : une permanence par semaine le mercredi de 17h30 à 19h00 en période scolaire.

Un site Internet a été développé qui informe des activités de l' Ecole et est mis à jour régulièrement

Le répondeur de l'Ecole est consulté régulièrement

Néanmoins, l'Ecole ne peut assurer aujourd'hui un réel accueil des adhérents.

f) **Le groupe vocal**

Le Groupe vocal confirme son dynamisme par la réalisation de plusieurs concerts et son fonctionnement en partenariat avec le CA de l'AIDEMA ;

Un appel aux jeunes « Choristes » a été réitéré en début d'année.

g) **Agrément Jeunesse et Education populaire**

Une modification des statuts est à nouveau proposée (Assemblée générale extraordinaire du 18/11/04) afin d'obtenir cet agrément.

h) **Conclusions**

L'Ecole a un avenir et répond à un besoin local reconnu.

La majeure partie de l'équipe enseignante y est attachée et souhaite non seulement sa pérennité mais également son développement.

Pour ouvrir l'Ecole à un plus grand nombre il faut rechercher tous les moyens de réduire la charge des familles et offrir aux élèves des projets qui les intéressent sans se départir d'un objectif de qualité

Pour animer tous ces projets et faire vivre l'Ecole , il faut que des adhérents viennent renforcer l'équipe bénévole du CA et que des moyens puissent être dégagés pour recruter une secrétaire (à temps partiel) et rémunérer un Directeur à hauteur des tâches qui lui sont confiées.